

L'eau en Provence

Ici comme ailleurs, le défi de l'eau a longtemps tenu dans un antagonisme : se protéger de son abondance incontrôlable ou pallier sa cruelle absence. Les premiers aménagements remontent aux temps anciens. Ainsi l'Aqueduc romain de Traconnade a été construit il y a près de 2000 ans pour acheminer les eaux des sources de Jouques à Aix. Au fil du temps, tandis que les campagnes se dépeuplaient, le besoin en eau des villes augmentait pour alimenter la population et les usines naissantes.

À Marseille la Durance et à Aix le Verdon

Avec l'épidémie de choléra qui frappa tout l'hexagone entre 1832 et 1835, et la grave sécheresse de 1834, la question de l'alimentation en eau des villes provençales devint cruciale. Afin d'y remédier, la loi du 4 juillet 1838 autorisa une dérivation des eaux de la Durance et du Verdon. Les villes de Marseille et d'Aix financèrent chacune un canal prélevant essentiellement les eaux de la Durance pour la première, et celles du Verdon pour la seconde. En 1853, la ville d'Aix sélectionna le projet de Théophile de Tournadre et les travaux de construction du Canal du Verdon débutèrent en 1865 pour une mise en service en 1875.

La renaissance du Canal

Depuis la fin de son exploitation dans les années 1970, le Canal du Verdon s'était dégradé. Un projet de requalification de ce patrimoine hydraulique s'est alors dessiné et la Société du Canal de Provence, qui en est propriétaire, a signé une convention avec la direction du Grand Site Concors Sainte-Victoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence, afin de transformer l'ancien canal d'irrigation et ses abords en itinéraire de randonnée.

L'aménagement du parcours a été confié au Grand Site dans le cadre de ses missions de préservation du patrimoine et d'accueil des publics. Les travaux ont consisté à créer des cheminements sécurisés et confortables. Ainsi, les ouvrages d'art ont été confortés et certaines portions ont été spécifiquement adaptées.

Fin 2021 : rétrocession du canal à la commune de Peyrolles-en-Provence conformément à la convention passée avec la Société du Canal de Provence.

Informations pratiques

Sécurité: restez sur les sentiers balisés

Vous pénétrez dans un espace naturel. Respectez les sentiers balisés et restez vigilants sur les risques liés à votre activité.

Ne vous approchez pas des entrées des tunnels, ne descendez pas dans le canal, sauf si l'itinéraire vous y invite.

Le sentier côtoie parfois le vide, soyez prudents.

Des blocs de rochers peuvent se détacher spontanément des parois. Evitez les zones menacées.

En cas d'accident, vous engagez votre responsabilité. Vérifiez que vous disposez d'une assurance adaptée.

Numéros utiles (secours / incendie) : 112 ou 18

Réglementation estivale : renseignez-vous

Afin de protéger le public et de faciliter l'intervention des secours, un arrêté préfectoral, lié au risque d'incendie, restreint les activités dans les espaces naturels des Bouches-du-Rhône, du 1^{er} juin au 30 septembre. Informez-vous sur les conditions d'accès du jour (ou du lendemain à partir de 18h) : 08 11 20 13 13 ou www.bouches-du-rhone.gouv.fr.

Accès

En venant d'Aix-en-Provence : à l'entrée de Peyrolles, empruntez l'avenue Charles-de-Gaulle, tournez à droite au feu sur la rue Sainte-Anne à l'angle du bar des collègues, puis continuez tout droit. Traversez le canal et continuez encore tout droit sur deux kilomètres.

En venant de Jouques ou de la D96 : à l'entrée de Peyrolles, au rond-point continuez tout droit. Au quatrième feu, prenez à gauche sur la rue Sainte-Anne à l'angle du bar des collègues puis continuez tout droit. Franchissez le canal et poursuivez tout droit sur deux kilomètres.

Garez-vous sur le parking de l'écogîte du Loubatas, point de départ du parcours.

Contacts

Mairie de Peyrolles-en-Provence :

04 42 57 80 05 | peyrolles-en-provence.fr

Office de tourisme de Peyrolles : 04 42 57 89 82

Métropole Aix-Marseille-Provence | Territoire du Pays d'Aix

Direction Grand Site Concors Sainte-Victoire et Espaces naturels

04 42 64 60 90 | grandsitesaintevictoire.com



Parcours du Canal du Verdon
Peyrolles-en-Provence



Deux sentiers sur l'histoire de l'eau en Provence





Le projet de Théophile de Tournadre

Parmi divers projets, celui de Théophile de Tournadre, ingénieur des Ponts et Chaussées, est sélectionné en 1853. L'objectif est de fournir l'eau de ville pour Aix-en-Provence et ses communes environnantes, et d'irriguer les terres agricoles et les usines du bassin aixois. Les eaux du Verdon captées à Quinson, à la sortie des gorges, parviendront jusqu'à Aix-en-Provence au terme d'un parcours de 81 kilomètres traversant 11 communes. Pour desservir tout le périmètre, le débouché se fera à Venelles, point le plus élevé. La construction du Canal s'étale de 1865 à 1875. Souterrains, galeries, siphons et aqueducs sont les défis à relever.

Le 15 août 1875, les eaux du Verdon jaillissent de la fontaine de la Rotonde ; cependant l'exploitation commerciale du Canal ne commence qu'en 1877.

Bien que le débit de $6\text{m}^3/\text{s}$ annoncé par l'ingénieur n'ait jamais été atteint, l'ouvrage constitue en son temps un exploit technique, reconnu comme tel lors de l'Exposition universelle de 1878 à Paris. Dans une lettre de la Campagne nationale des Canaux agricoles datant de 1887, le Canal du Verdon est qualifié comme « *l'un des plus beaux parfaits ouvrages d'irrigation construits en France* ». Insuffisant pour les besoins du $\text{XX}^{\text{ème}}$ siècle, le Canal du Verdon sera remplacé en 1969 par le Canal de Provence.



À la découverte du canal et ses ouvrages



Départ

Peyrolles-en-Provence, parking du Loubatas :

Deux sentiers aller/retour

- Vers le Camp Chinois - 7,2 km - 2h20 (A/R)
Jonction possible avec la boucle de Notre-Dame d'Astor
- Vers Tremasse - 5,4 km - 1h40 (A/R)

Les galeries, lieux de vie des chauves-souris

Le parcours compte six galeries percées dans la roche. Par sécurité, leur accès est interdit et entravé. Ces « mises en défens » protègent des risques de chute de pierres. Des grilles sont placées à l'entrée. Ces galeries souterraines abritent dix espèces de chauves-souris protégées, parmi lesquelles le Petit et le Grand Murin et l'Oreillard gris. Un aménagement expérimental, financé par un contrat Natura 2000, a été mis en place dans deux souterrains afin de favoriser la mise en tranquillité des chauves-souris et par conséquent, améliorer la capacité d'accueil.

En France, les chiroptères pâtissent hélas d'une triste et injuste réputation. Animaux nocturnes nyctalopes, les chauves-souris, perçues comme maléfiques, suscitent peur et répulsion. Elles sont pourtant nos alliées. Strictement insectivores, les espèces européennes se chargent notamment de nous débarrasser des désagréables moustiques et tipules (appelés aussi cousins).

